



SÉMINAIRE

COMMUNS ET COLLECTIVITÉS LOCALES :

NOUVEAUX SERVICES, NOUVELLES PARTICIPATIONS

QUOI, POUR QUOI ET COMMENT ?



LES QUESTIONS ET PROJETS DES COLLECTIVITÉS LOCALES
POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
AU TRAVERS DU PRISME DES COMMUNS

3 décembre 2021

Table des matières

1- Participants.....	4
2- Rappel du déroulement prévu :.....	5
3- Prise de notes.....	6
Introduction.....	6
Isabelle Laudier.....	6
Diane de Mareschal.....	6
Nicole Alix.....	6
3.1- Interventions.....	7
3.1.2- La logique des collectivités locales et conséquences pour les communs - <i>Evan Lagune</i> .	9
3.2- Réactions.....	10
3.2.1- Pierre-François Bernard – Filière comté.....	10
3.2.2- Hervé Defalvard – PTCE Vallée de la Marne.....	11
3.2 .3- Échanges.....	13
3.3- Présentation d’initiatives.....	14
3.3.1- Julie Chabaud : La Base.....	14
3.3.2- Baptiste Ridoux : La Quincaillerie.....	15
3.3.3- Olivier Barrière et Noémie Cabannes : Le Pacte pastoral intercommunal Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires.....	16
3.3.4- Tibor Katelbach et Florent Benameur : Open Atlas / Communecter.....	18
3.3.5- Barbara Blin-Barrois : SCIC Okhra.....	19
3.4- Réactions.....	21
3.4.1- Geneviève Fontaine – Programme de recherche-action ACTTES.....	21
3.4.2- William Dufourq – Association Aurore.....	22
3.4.3- Xavier Perrin – Ville de Grenoble & Michel Briand – Riposte créative.....	23
3.4.4- Jean-Baptiste Jobard – Le Collectif des Associations Citoyennes.....	24
3.6- Conclusion.....	24

Co-auteur.e.s :

Nicolas Loubet

Gaïa Ozeray

Nicole Alix

Michel Briand

Hervé Defalvard

Barbara Blin-Barrois

Evan Lagune

Xavier Perrin

1- Participants

27 personnes sur place

Nicole Alix (La Coop des Communs), **Nicolas Barennes** (Fabrique des Transitions, thèse à venir sur la mise en récit), **Roddy Laroche** (27e région, Lieux communs), **Olivier Buchotte** (Open Source Politics), **Benjamin Chow-Petit** (La Coop des Communs, La MYNE, Oxamyne, Coexistence), **Marilou Gilbert** (GRET, groupe gouvernance La Coop de Communs), **Amélia Gustave** (CRESS Nouvelle Aquitaine, Chaire TerrESS), **Isabelle Laudier** (Institut de Recherche de la CDC), **Florian Rony** (Oxamyne, Fabrique des Énergies, Villages du Futur), **Diane de Mareschal** (Institut Recherche de la CDC), **Jimmy Meersman** (doctorant en droit public, groupe agriculture La Coop des Communs), **Gaïa Ozeray** (chargée d'études Communs et collectivités locales La Coop des Communs), **Benjamin Coriat** (Professeur émérite d'économie, Economistes Atterrés, La Coop des Communs), **Daniel Le Guillou** (TZCLD, groupe Compta CARE La Coop des Communs), **Barbara Blin-Barrois** (SCIC Okhra, groupe gouvernance La Coop des Communs), **Hervé Defalvard** (économiste, PTCE Vallée de La Marne), **Geneviève Fontaine** (SCIC Tetris, CA, La Coop des Communs), **Olivier Barrière** (anthropologue du droit à l'IRD, CC Causse Aigoual Cévennes), **Noémie Cabannes** (chargée de mission pour la CC Causse Aigoual Cévennes), **Nicolas Loubet** (Fabrique des énergies, Oxalis/Oxamyne, groupe données La Coop des Communs), **Jean-Claude Boual** (groupe communs de services de proximité La Coop des Communs), **Vincent Bachelet** (doctorant en droit, Inno³, Coopcycle), **Evan Lagune** (doctorant en droit public), **Sylvine Bois-Choussy** (27e Région), **Charlotte Rizzo** (Fabrique des Communs Pédagogiques, la MYNE), **François Panouillé** (Banque des Territoires, sur des enjeux d'innovation territoriale).

20 personnes par Internet

Gilles Rouby (Collectif des Actions Citoyennes), **Jean-Baptiste Jobard** (Collectif des Actions Citoyennes), **Alexandre Van Ooteghem** (auditeur au Conservatoire des Arts et Métiers, membre du LISRA, thèse sur la connexion des épargnants aux produits financiers, en expérimentation d'un "fonds territorial"), **Xavier Perrin** (responsable de la mission Communs de la ville de Grenoble), **Anne Lechêne** (La Coop des Communs, écolieux), **Edouard Castaignet** (Blavet 2050, La Coop des Communs), **Clara Sentini** (doctorante à Montpellier Sup Agro – Gouvernance alimentaire et Projets Alimentaires territoriaux), **Virginie Aubrée** (doctorante Paris Nanterre - "Communs numériques"), **Corinne Vercher-Chaptal** (enseignante chercheuse à l'Université Paris-Nord, CA La Coop des communs), **Stéphanie Leyronas** (AFD, en charge de la recherche sur les communs), **Baptiste Ridoux** (La Quincaillerie), **Jérémie Vidal** (Le Décapsuleur - Incubateur ESS en Creuse, association des communs - jardin pédagogique agricole à Guéret, contributeur de la Quincaillerie), **Pierre-François Bernard** (ex filière Comté), **Michel Briand** (Brest en communs, Riposte Créative, Faire Ecole ensemble), **Frederica Gatta** (Laboratoire PACTE), **Anne-Laure Federici** (déléguée générale du RTES), **Julie Chabaud** (la Base, Agenda 21 du département de la Gironde), **Isabelle Bagdassarian** (département des Pyrénées Orientales, thèse sur action publique et communs), **Tibor Katelbach** et **Florent Benameur** (Communeconnecter, Open Atlas)

La prise de note et la rédaction de ce compte-rendu ont été collectifs. Merci notamment à Benjamin Chow-Petit, Nicolas Loubet, Florian Rony, Charlotte Rizzo, Marilou Gilbert et aux autres personnes qui ont contribué sans que nous le voyions.

2- Rappel du déroulement prévu :

Introduction (10h30-10h40) :

Mot d'accueil de l'Institut La Recherche de la Caisse des Dépôts

Mot d'introduction de La Coop des Communs, genèse et objectifs du projet de recherche action "communs et collectivités locales"

Objectifs du séminaire

Vers une compréhension partagée (10h40-12h30) :

Temps partagés pour se mettre à niveau, partager les réalités et les logiques de chacun et chacune. Faire culture commune sur communs et collectivités locales

- La logique des communs et conséquences pour les collectivités locales : (10h40- 11h)

Communs, droit et territoires : argument pour repenser l'action publique à l'âge des communs : Benjamin Coriat

- La logique des collectivités locales et conséquences pour les communs : (11h-11h20)

Définition, structuration, compétence des collectivités locales ; élus et agents, rôles et postures : **Evan Lagune**

Réactions de (11h20-12h)

Pierre-François Bernard, Filière Comté (à distance)

Hervé Defalvard, à partir de l'exemple du PTCE Paris Vallée de la Marne

Échanges: 12h00-12h30

Pause déjeuner : 12h30-14h

Travail sur études d'initiatives (14h-16h) :

Présentation de 5 initiatives, initiée par une trame de questionnement (10mn chacune) :

Julie Chabaud, La Base, Laboratoire d'innovation publique, Bordeaux (à distance)

Barbara Blin-Barrois, Okhra, Lubéron

Baptiste Ridoux, La Quincaillerie, Tiers lieu, Guéret (à distance)

Olivier Barrière et Noémie Cabannes, Pacte pastoral intercommunal Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires

Tibor Katelbach et Florent Benameur, Communecter (à distance)

Réactions de(7/8 mn chacun)

Jean-Baptiste Jobard, mise en place de la charte des engagements réciproques avec la Ville de Paris, Collectif des associations citoyennes (à distance)

William Dufourcq, association Aurore, Les Grands Voisins, Les Amarres, projet Bercy Charenton

Michel Briand, Brest en communs, Riposte créative et **Xavier Perrin**, ville de Grenoble (à distance)

Échanges (45 mn)

Conclure et donner suite (16h-17h) :

Réactions de Geneviève Fontaine, à partir du projet ACTTES (Activer les communs de territoires), La Coop des Communs / Université de Marne la Vallée, SCIC Tetris et **Benjamin Coriat**

3- Prise de notes

Introduction

Isabelle Laudier

Je suis responsable de l'Institut Recherche de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) qui soutient - sous l'angle de la communication scientifique - des sujets qui relèvent des axes stratégiques du groupe (développement économique, logement, cohésion sociale...). Le travail de La Coop des Communs s'inscrit à la croisée de plusieurs axes, notamment la cohésion territoriale et les actions Coeur de ville.

Ce qui est important pour nous c'est de faire le lien, de communiquer avec les métiers, co-piloter avec eux les résultats des travaux qu'on soutient, les nourrir de "signaux faibles". **Ce type d'étude et de séminaire nous donne ces signaux faibles.**

Nous avons eu une [première expérience heureuse de partenariat avec La Coop des Communs sur le sujet des plateformes coopératives](#).

Diane de Mareschal

Je travaille sur les enjeux territoriaux pour l'Institut pour la Recherche de la CDC. Les Communs intéressent la Banque des Territoires qui finance de l'ingénierie facilitant les coopérations territoriales. Nous nous posons un certain nombre de questions : quel positionnement de la Caisse des Dépôts et des collectivités vis-à-vis des 'communs' ? Quel impact ont les communs sur nos offres ? L'étude-action "Communs et Collectivités" vise à expliciter la nature des relations avec les collectivités, préciser les champs d'intervention, les formes de partenariat.

Nicole Alix

Je voudrais remercier Diane et Isabelle, car sans elle la Coop des Communs n'existerait pas sous sa forme actuelle. A noter qu'il vient d'être décidé au [Congrès International des Coopératives](#), qui a lieu à Séoul, de travailler sur le sujet des plateformes coopératives, sujet défriché par La Coop des Communs avec l'Institut CDC La Recherche.

Le concept de Communs est pluriel et en devenir, le commun n'est jamais terminé. Or nous constatons que les initiatives citoyennes sont rarement pérennes. C'est pourquoi nous avons souhaité se questionner sur la place des pouvoirs publics, qui peuvent s'en saisir, et parfois aussi les transformer.

Nous avons établi une grille de questionnement pour guider et flécher les apports des participants. Le travail d'aujourd'hui est un "travail d'étape", à partir des interviews réalisées auprès des acteurs de terrain et des responsables métiers de la CDC. Pour 2022, l'idée est de continuer à travailler avec vous... si vous êtes intéressés. On voudrait que les gens restent ensemble, créent un groupe de réflexion et de travail car il y a beaucoup à défricher.

L'objectif de la séance d'aujourd'hui est de déterminer ce que nous faisons en 2022 et sous quelle forme. La Coop des Communs est engagée à tenir un **forum public fin 2022**. Tout reste à définir pour le mettre en place, dans un esprit de travail groupé(s), et voir ce que l'on a besoin de défricher d'ici là. Par ailleurs, on a entendu plusieurs fois au cours des entretiens que les acteurs se sentent « un peu isolés. Les gens à la manœuvre sur le terrain font toutes des choses géniales, **mais elles sont en tension pour des raisons de**

temps. Elles semblent avoir envie partager avec des personnes qui font des choses similaires et qui, à la fois, sont un peu différentes.

3.1- Interventions

3.1.1 - Communs, droit et territoires : argument pour repenser l'action publique à l'âge des communs - Benjamin Coriat

Sur la logique des communs et leurs conséquences pour et sur les collectivités locales.

Quelques préliminaires pour cette intervention

Je suis content de voir qu'il y a à la fois des personnes que je ne connais pas, et des visages connus. Ça me fait plaisir de vous voir.

Pour cette présentation, je voudrais ne pas en rester à des "définitions", mais plutôt soulever une série de questions (qui sont basées sur des définitions) et qui vont faire socle pendant cette journée.

Je propose une distinction par "type de communs", car ils soulèvent des problèmes différents. Dans mon modeste exposé, je vais m'appuyer largement sur le corpus théorique d'Elinor Ostrom. Je vais aussi vous proposer une sorte de "gradation des pistes de réflexion".

Partie 1 - Les communs et leurs relations aux territoires

Je propose de partir du corpus d'Ostrom et de ses 3 éléments qui font référentiel :

- 1/ des ressources partagées
- 2/ des droits et obligations
- 3/ un régime de gouvernance.

Les "communs d'Ostrom" – la grande Ostrom historique - sont **avant tout des communs fonciers, ils sont donc ancrés sur un territoire**. Plus les frontières (sociales, géographiques...) sont délimitées, plus le commun a des chances d'être soutenable, car il évite les contradictions internes et pressions externes. L'autre caractéristique d'un commun, c'est qu'*en principe* le commun est "auto-gouverné". C'est à dire qu'il a des règles, mais ce sont des règles qui émergent de la communauté par interaction des parties prenantes au sein de la communauté. Par exemple, une communauté de pêcheurs préserve l'équilibre écologique. Cependant, cela doit être compatible avec l'état de droit (sinon, c'est une mafia).

Paradoxe : une contradiction entre la vision d'Ostrom et notre sujet d'aujourd'hui

Il n'y a rien sur la façon dont le territoire « hors du commun » interagit, par contre, il y a des règles qui émergent pour la protection des écosystèmes. Garrett Hardin parle de ressources ouvertes, pas de communs. Le focus chez Ostrom, c'est **comment préserver l'autonomie du commun**. La scène, c'est la zone rurale. Dans ses premiers travaux, Ostrom montre la supériorité de la gestion par les communs pour ces problématiques. Cela étant, **Ostrom tient les collectivités à l'écart**.

Les communs fonciers étudiés et décrits par Ostrom (s)ont des outils de pérennité, ils ont leurs propres moyens de reproduction autonomes, via l'économie générée par l'extraction de ressource (cf les biens marchands). Ce n'est pas le cas des "communs de services", qui ont une grande utilité sociale mais qui ne sont pas reconnus par "le marché", alors qu'ils créent des externalités positives.

Actuellement, 60 % du financement irrigue des externalités négatives (énergie fossile, etc.). Il n'y a que peu de financement des externalités positives aujourd'hui. **Les collectivités sont en position de pouvoir financer des externalités positives engendrées par les communs.**

On a pu voir avec la [Commission Rodotà](#) en Italie que les *beni comuni* ont (d'abord) à voir avec les **droits fondamentaux de la personne**. Pour Ostrom, la **gouvernance est polycentrée, il doit y avoir plusieurs niveaux de gouvernance qui se mêlent**. Dans mon [dernier ouvrage](#), je montre comment la [Convention Citoyenne pour le Climat \(2020\)](#) est une illustration de ça.

Il y a des communs qui sont situés en zone urbaine qui créent des externalités positives que le marché ne reconnaît pas (le marché achète d'abord des externalités négatives et les favorise – par exemple : il achète les livreurs à vélo aux conditions de travail qui sont dégradées plutôt que des initiatives telles que Coopcycle).

Partie 2 - Comment repenser l'action publique à l'âge des communs ?

Avec le temps, l'ancrage territorial se fait sous différentes formes, sans cesse élargies. Cela offre des valeurs analogues à ce qu'apporte le marché, mais dans un autre cadre (par exemple : la coopérative de livreurs à vélo avec Coopcycle, Coopérative d'hôtes avec les Oiseaux de passage), ou sous des formes mixtes (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP), Laboratoires de Fabrication (FabLab), ressourceries...), mais ils ne peuvent pas être *strictement marchands*. Par exemple, au cœur des AMAP, il y a un prix contractualisé entre les consommateurs et les producteurs, qui est déconnecté du prix du marché. La "valeur écologique" ajoutée par les AMAP, c'est le *circuit court* (ou la proximité). Un certain nombre de grandes institutions l'ont compris, en Italie (*les beni comuni*, dans des centaines de villes et les expériences à Naples), en Catalogne (Barcelone a tout un programme). Il y a un **renouveau du municipalisme par et avec les communs** dans le monde. Ce n'est pas de l'ordre de la "charte" : la municipalité se dote d'organisations qui l'enrichissent.

L'acteur public peut être :

- partenaire et facilitateur dans des sites qui ont vocation à délivrer des communs,
- contributeur, par exemple en mettant à disposition des terrains, comme dans le cas des Community Land Trust (ex. Molembeck à Bruxelles - où j'ai eu ce retour d'élus : *si on avait fait ça 50 fois au lieu d'une seule, on n'aurait pas eu un nid de terrorisme*).
- le Commun peut être un **fond de capacités juridiques** et l'acteur public peut jouer un **rôle de tiers contributeur**.

Il y a deux grandes questions dans les relations entre acteurs publics et communs :

- la rénovation de la démocratie participative :

La mise en relation entre les Communs et l'action locale participe de la réinvention de la démocratie, avec des **communs d'intérêt public** qui sont représentés. Il serait par exemple possible d'envisager la présence de communs dans les conseils municipaux, les assemblées territoriales etc, lesquels pourraient être représentés dans le commun en retour.

Tout l'enjeu est de trouver des fondements juridiques permettant d'encadrer la gestion des risques, avec la subsidiarité via le transfert de gestion des pouvoirs.

Concernant le concept de "communs administratifs", je pense que ça n'existe pas. Les communs *sont par définition auto-régulés*. Sinon, cela correspond à une précarisation des services publics, et à la sous-traitance des communs. Il faut distinguer le commun du service public. Je vois un problème de contractualisation entre un "mandataire" et un "mandant".

- les chaînes de valeurs économiques : la reconnaissance des valeurs additionnelles des communs, pas par le marché mais par la puissance publique, dont c'est le métier.

3.1.2 - La logique des collectivités locales et conséquences pour les communs - Evan Lagune Faut-il parler de « collectivité territoriale » ou de « collectivité locale » ?

Les collectivités locales renvoient au concept juridique de collectivités territoriales. Depuis la révision constitutionnelle de 2003, elles sont unifiées sous le terme collectivités territoriales.

Quelques éléments juridiques pour appréhender les collectivités territoriales

- Une collectivité territoriale est une **personnalité morale de droit public**. C'est une structure administrative qui peut être sujet de droit.
 - 1/ elle peut produire des actes administratifs en son nom (actes unilatéraux ou contrats) ;
 - 2/ elle peut être titulaire d'un patrimoine (droits et obligations) et donc être propriétaire ;
 - 3/ elle est responsable devant un juge ;
 - 4/ elle peut bénéficier d'attribut extra patrimoniaux.Une collectivité territoriale n'est pas qu'une structure administrative.
C'est une **subdivision de l'État** (différente de l'*autorité centrale*), dotée d'un pouvoir juridique, reconnue et protégée par la Constitution. Il existe 3 types de statuts pour une collectivité territoriale :
 - 1/ collectivités territoriales ordinaires (région, département, commune)
 - 2/ collectivités territoriales à statut particulier (métropole de Lyon, ville de Paris...)
 - 3/ les collectivités d'outre mer
- **Une compétence locale** : permet d'adapter la politique nationale au niveau local (le département peut avoir une compétence - ex l'assainissement - qui peut être considéré comme un commun). La spécificité des communes, c'est la clause générale de compétence (i.e. la capacité d'initiative dont dispose une collectivité territoriale dans un domaine de compétences au-delà de celles qui lui sont attribuées de plein droit, sur le fondement d'un *intérêt territorial*). Cela donne une flexibilité par rapport aux Communs.
- **Le principe de libre administration des collectivités territoriales n'a qu'une portée limitée** : 1/ Seul l'État exerce sa tutelle sur les collectivités territoriales 2/ Seule la loi régit les compétences des collectivités territoriales, donc si la loi change les compétences, les collectivités territoriales n'ont pas leur mot à dire (formellement) 3/ La collectivité territoriale doit respecter un principe démocratique qui protège les assemblées délibérantes, c'est une protection constitutionnelle, les conseils dirigeant les collectivités doivent être élus démocratiquement.
- Il existe des groupements de collectivités territoriales (ex : intercommunalité, ententes régionales ou départementales). Les collectivités territoriales s'unissent pour résoudre une problématique commune. Ces groupements peuvent, par exemple, prendre la forme d'établissement public de coopération intercommunale (communautés de communes, communautés urbaines, etc.). Il y a un panel assez large de groupements en fonction des problématiques. **Depuis la loi NOTRe (votée sous le mandat de François Hollande), l'intercommunalité est obligatoire pour les communes.**

Sur l'articulation entre collectivités territoriales et communs : 1/ Des structures de proximité pour interagir avec les communs 2/ Des postures différentes selon les compétences.

Pourquoi s'intéresser à l'interaction entre collectivités territoriales & communs ?

Est-ce que les collectivités territoriales interviennent de la même manière face aux communs ? En observant le droit, on pourrait penser que non. Celles qui interviendraient le plus facilement, seraient les communes, au plus proche des citoyens car elles disposent de la clause générale de compétence, ce qui leur permet d'interagir. **Cette clause offre un "arsenal juridique" assez puissant.** La commune peut avoir plusieurs moyens d'action : 1/ financer la contribution 2/ fournir des terrains 3/ fournir des soutiens techniques (...)

Le Plan Local d'Urbanisme peut aussi intéresser les communs. Il y a aussi les intercommunalités qui sont intéressantes - il suffit que le commun soit sur trois communes différentes.

Les départements ont plutôt une compétence qui relève du financement. Ils peuvent financer une commune et un EPCI dans la relation avec le commun. Ex : Le Dpt des Hautes Alpes.

Les régions ont des compétences vastes et des interactions sont possibles avec les Communs. cf. les compétences de coordination, avec l'outil juridique des schémas, inspiré des plans nationaux (ex : [schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire](#)).

Conclusion : s'intéresser aux relations entre collectivités territoriales et communs, c'est questionner la relation entre ces derniers et la puissance publiques. Dans certains cas, c'est la puissance publique qui prête sa force et le commun offre un mode d'action plus ouvert et plus efficient. La puissance publique peut aussi prêter sa force pour que les communs s'institutionnalisent. En contrepartie, les communs offrent à la puissance publique un mode d'action plus ouvert et efficace pour produire du collectif et/ou aménager le territoire.

3.2- Réactions

3.2.1 - Pierre-François Bernard – Filière comté

Présentation

J'ai un passé de 25 ans dans la coopération fromagère (avec une [SCIC d'ingénierie territoriale](#)). Je suis élu, maire de la commune des Premiers Sapins dans le Doubs. Je m'exprime depuis mon expérience de la filière Comté mais pas en son nom car je n'en fais plus partie.

Pour moi, le **lait à Comté est un commun**, c'est-à-dire une ressource territoriale valorisée par un collectif. Les acteurs ont mis en place leurs propres règles collectives sur la filière, en termes de fabrication, transformation et mise sur le marché. Ces règles ont ensuite été validées par l'Etat.

Avec le recul que j'ai maintenant, je vois que le lait avait peu d'interaction avec les collectivités locales et beaucoup plus avec l'Etat, comme le service des fraudes par exemple.

Avant, la filière épousait complètement la région et le territoire (géomorphique notamment). Pour différentes raisons, il n'y a plus cette "fusion" entre la filière comté et le territoire. Il y a la filière comté d'un côté qui est une verticalité sur le territoire qui, lui, est plutôt horizontal. Cela a entraîné une déconnexion entre les deux, et les externalités générées par la filière comté n'ont plus été comprises par les acteurs publics locaux et les externalités négatives sont reprochées aux acteurs de la filière.

Aujourd'hui, le Commun ne peut plus être que sur la filière comté. Ex : les boues d'épuration interdites dans les surfaces Comté engendrent des coûts pour les collectivités territoriales.

Sur les problèmes environnementaux (externalités négatives) : l'État a changé de posture, auparavant régulateur, il est maintenant facilitateur.

Il y a une pression foncière liée à la PAC (Politique Agricole Commune) : initialement la production de comté avait des quotas, maintenant les subventions données par la PAC sont liées à la surface d'exploitation. Cette pression foncière a été identifiée comme frein au circuit court, cependant cela se développe et présage de nouvelles "alliances" et/ou "partenariats" avec les collectivités territoriales. Les collectivités territoriales pourraient profiter du savoir coopératif de la filière.

Questions

- **Nicole Alix** : Les questions posées là, est-ce que vous les avez déjà écrites (le lien entre filière et territoire) ? Avec qui vous discutez de ça ? lorsque vous invoquez l'Etat, c'est qui ?
- **Edouard Castagnet** : Les associations "écologiques" questionnent la filière comté sur ses impacts environnementaux depuis "longtemps". Les associations travaillent sur le "commun négatif" de la filière Comté ; et la filière Comté se focalise sur les externalités négatives.
- **Nicole Alix** : Cela fait lien avec ce qui est discuté dans le groupe de travail sur l'agriculture de La Coop des Communs - "Un commun peut en cacher un autre" à propos du conflit sur les bassines de l'eau dans la Vendée (controverse entre les défenseurs des « biens communs » et les tentatives de la Coop de l'eau)
- **Pierre-François Bernard** : Avant, s'il y avait des "externalités négatives" elles étaient comprises et admises, car qu'il y avait une filière qui épousait totalement le territoire. Maintenant, il y a un décalage entre la filière et le territoire (territoire moins agricole, etc.)
Ce qui m'intéresse et m'a amené ici : c'est la caisse de résonance, donner du sens à ce qui relève du ressenti, faire des liens entre concepts et capacité d'action sur le territoire. Le groupe me fait un peu peur, je ne crois pas tout comprendre, et je ne suis pas très prolix sur la conceptualisation.

3.2.2- Hervé Defalvard – PTCE Vallée de la Marne

Les Pôles Territoriaux de Coopération Economique sont des groupements à partir d'organisations de l'ESS qui s'associent à des entreprises, des collectivités territoriales et des organisations de la recherche pour développer une stratégie commune de développement local durable.

Dans mes responsabilités au sein de la [chaire ESS de l'Université Gustave Eiffel](#), j'ai rencontré des acteurs pour lesquels la notion de communs est motrice. Le commun est une référence intellectuelle à Thiers, Corbeil Essonne. Pour citer plusieurs acteurs publics qui s'intéressent de plus en plus aux communs : [Pierre Leroy](#) : président du pays du Grand Briannonnais, Stéphane Rodier – maire de Thiers est un élu qui mobilise ses connaissances sur les communs pour mettre à bien son mandat. [Bruno Pierriou](#) – élu en Corbeil-Essonne entend développer des communs : Dans [C Politique](#), le maire de Corbeille Essonne s'est exprimé sur les parrainages. Il a dit qu'il n'attendait rien de l'enjeu présidentiel. Sa préoccupation première, ce sont les "Communs".

Avec l'agglomération Paris Vallée de la Marne et d'autres partenaires du territoire, la chaire ESS-UGE développe des coopérations en s'inspirant des communs. Par exemple, une filière brassicole gérée par des

étudiants avec Coopaname. Ils travaillent aussi avec le privé Veolia et Orange. Avec la mairie de Champs sur Marne, nous initiions un écolieu dans un quartier populaire selon cette même démarche des communs. La Chaire ESS a expérimenté le développement de 'communs sociaux' ; elle met en place une [demande de thèse Cifre sur Thiers et Communs](#)

Il y a eu une première phase (pilote) pour faire émerger des [Pôles Territoriaux de Coopération Economique \(PTCE\)](#), qui sont des groupements de personnes associant l'ESS, avec des entreprises, l'Université et les collectivités. On a des premières expérimentations de papier en commun (recyclage, etc), avec des chercheurs & des étudiants. La collectivité territoriale est devenue membre de la Chaire ESS depuis.

Avec le syndicat intercommunal de collecte des déchets (qui regroupe 31 communes), nous avons travaillé sur la filière papier. On a travaillé sur des communs sociaux, ce qui a été reconnu avec le label "Territoire [French Impact](#)". Nous sommes avec 3 défis (mobilité douce et partagée, circuits-courts alimentaires et économie circulaire).

L'[AMI PTCE Emergents](#) a lancé une nouvelle phase : c'est une intégration plus poussée entre acteurs. Nous en sommes au début de cette organisation. L'association compte 23 organisations, un collège des personnes morales de droit public, un collège des personnes morales de droit privé. Le travail a été une coopération en particulier avec 2 élus et le chargé de développement économique de l'agglomération. Ce qui a le plus avancé, c'est une filière brassicole locale avec les 3 microbrasseries du territoire. On a innové avec une coopérative apprenante brassicole. C'est à l'Université aussi que l'on fait pousser aujourd'hui le houblon.

On a aussi un soutien par un PAT (multi-PAT, avec 3 agglos) - Projet Alimentaire Territorial local.

Ce n'est pas immédiatement "naturel" de travailler avec des acteurs hétérogènes sur un territoire.

Travailler avec l'ensemble de l'agglomération, ce n'est pas facile, il faut avoir les "bons interlocuteurs". C'est cependant nécessaire de le faire, avec les élus et les services. La question des Communs suppose une certaine transversalité car cela concerne les ressources du territoire. C'est difficile à obtenir avec l'agglomération aujourd'hui. Les communs, pour se construire, butent sur les *référentiels* dominants du privé et de l'Etat, dont les offres fonctionnent de plus en plus comme un marché (par exemple : fonctionnement en Appel d'offre).

Changer de référentiel de valeur n'est pas facile : du "Marché" - "Etat"... vers les "Communs". Mais l'objectif est de **construire le territoire comme un référentiel commun**, avec des valeurs communes ; construire un **référentiel de la valeur** alternatif aux référentiels de l'Etat et du marché.

Réactions

- **Benjamin Coriat** : Cette refondation du référentiel de la valeur va s'imposer pour nous. Nous avons des déluges qui se succèdent (ex les 27°C à Vladivostok). Ce que les économistes et les politiques ne comprennent pas, le climat va s'en charger pour nous.
- **Isabelle Laudier** : La question de la refondation de la valeur, on se la pose depuis plus de 10 ans avec les circuits courts, etc. Ce qui existe en matière de politique publique locale, ça permet d'avancer ? Comment aider les collectivités territoriales à agir pour soutenir ces réflexions-actions ?
- **Sylvine Bois-Choussy** : La ville de Rennes a piraté un peu un appel pour l'alimentation des cantines. Elle a mis une clause de préservation de l'environnement rennais, qui lui a permis d'avoir une clause "localiste" (alors que ce n'est normalement pas possible) - cf. [webinaire](#). Cela a été un levier

(systémique) pour créer un lien avec les agricultrices et agriculteurs du territoire. Cela a été mis en place sur l'initiative d'une élue, Nadège Noisette et se développe aujourd'hui dans le cadre d'un PIA (programme d'investissement d'avenir). Au niveau européen, une approche très intéressante est le [community wealth building](#), qui travaille sur une forme de gouvernance économique en commun pour réorienter la richesse du/sur le territoire. Il y a un **travail à faire sur l'achat public pour réorienter la richesse, créer de l'emploi**. Il y a plusieurs projets européens qui ont travaillé là-dessus (cf. [URBACT and public procurement: a wealth of knowledge to share](#)). Le sujet de la commande publique est un sujet en soi.

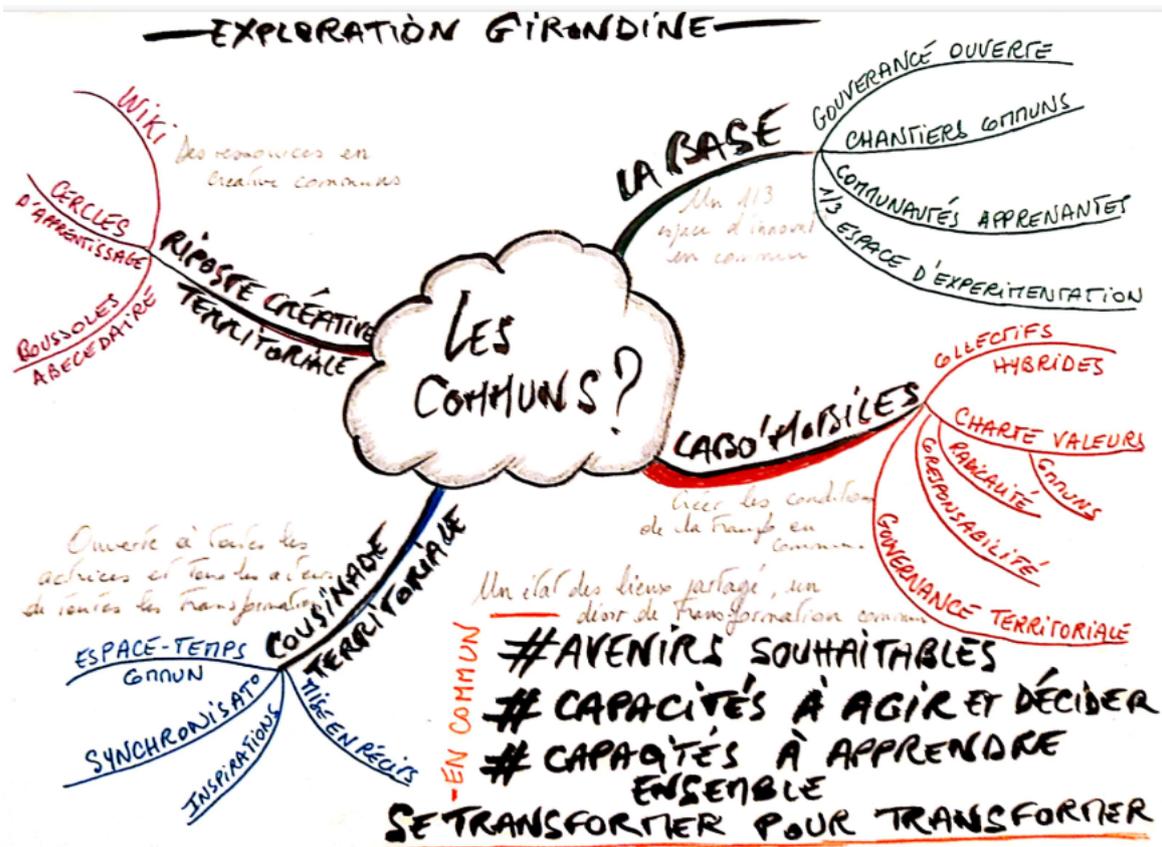
- **Amélia Gustave** : Un autre exemple : Bordeaux Métropole, accompagnée par le LabCom DESTINS de Poitiers et la SCOP Ellyx sur la commande publique innovante et qui prend en compte les innovations sociales sur le même niveau que les innovations technologiques.
- **Hervé Defalvard** : Dans le cadre d'une thèse, on voit des modèles qui ne sont pas coopératifs. Ce qui est important c'est de ne pas rentrer dans une logique de guichet, sinon c'est mettre l'ESS en concurrence. Il faut sortir de ces fonctionnements, construire et assurer la pérennité des modèles économiques. Ils vont soit sur du marché (à l'opportunité), soit sur de la commande publique à guichets, mais dans les deux cas ce ne sont pas des communs et il n'y a pas de coopération.
- **Evan Lagune** : A Villeneuve-les-Avignon, les collectivités territoriales ont mis à disposition un jardin, avec une obligation de coopération, de produire des légumes, de qualité écologique. Dans le droit, les régimes juridiques ouverts permettent de négocier de nouvelles formes d'économie via des conventions de mise à disposition de terrain qui invite les personnes à travailler ensemble, préserver l'environnement.

3.2 .3- Échanges

- **Nicole Alix** : La question qu'on veut se poser ici est ce qu'il y a de nouveau dans ces histoires de Communs. Les questions de marché public, elles datent désormais. Ce qui me paraît nouveau, c'est entendre Pierre-François Bernard dire que les externalités négatives qu'on produit, on les accepte quand ce sont les nôtres. Mais si une externalité négative m'empêche de faire des choses, il y a (alors) réaction. Cela devient difficile de construire des *référentiels de territoire*.
- **Benjamin Coriat** : 1/ Les Communs visent l'intérêt collectif et l'intérêt général. Une coopérative, c'est **l'intérêt de ses membres**. 2/ Il n'y a pas de Communs sans **souci de préservation de l'écosystème**. 3/ La gouvernance a à voir avec la **démocratie**.
- **Isabelle Laudier** : Est-ce que les outils de soutien à l'ESS conviennent ou il s'agit d'autre chose ?
- **Benjamin Coriat** : Pour moi, en l'état actuel, il convient de déployer *autre chose*.

3.3- Présentation d'initiatives

3.3.1 - Julie Chabaud : La Base



Intervention

Je préfère parler d'une "exploration" (plutôt que de me raccrocher explicitement à la notion de "communs"). **La Base** se définit comme un laboratoire d'innovation. C'est un "espace commun dont la mission est de concevoir et mettre en actions de l'innovation publique territoriale".

Nous sommes sur une expérimentation de gouvernance partagée. La Base était auparavant dirigée de façon "old school". Nous testons le fonctionnement par cercles, par sujet et par degré d'engagement. C'est une expérimentation de communauté apprenante, d'espace-tiers.

Le deuxième chemin d'exploration, ce sont les **labos mobiles**. Nous sommes dans une dynamique d'accompagnement ponctuel (sur 9 mois) de projets de collectifs hybrides (public / privé, institué / non institué). Sur les **Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée**, nous avons mené trois expérimentations dont le rendu est prévu le 16/12/2021. Les sujets : (1) les excréta (2) 100 % de choix et de dignité sur la fin de vie (3) vie de la commune de Saint-Médard-en-Jalles 100 % citoyenne (démarche participative voire municipaliste).

Une des questions ouvertes que l'on se pose c'est : quelle gouvernance pour ces "transformations" ?

La **cousinade territoriale** regroupe tout type d'acteurs ("institués", associations, collectifs). Cela agit comme espace de synchronisation des énergies entre acteurs et actrices. Ce sont des temps de partage et

d'échange sur ce qui est "vivant" pour les personnes actuellement. La dernière avait pour sujet les imaginaires de la démocratie, en juillet 2021. Les réflexions ancrées dans le biomimétisme et le vivant ont permis de nous faire réfléchir sur nos façons de coopérer.

Nous avons activé une [Riposte créative territoriale](#), avec Michel Briand. C'est une initiative portée à l'origine par le Labo d'innovation du [CNFPT](#) : *comment face un événement imprévu - une "crise" - on reste ensemble pour activer l'intelligence collective pour y faire face ?*

Comment être au service du monde d'aujourd'hui bousculé, et être au service du monde qu'on espère ?
Comment mettre en commun ce que l'on fait, ce que l'on sait, ce que l'on apprend ?

Ce qui me questionne dans la grille de questionnement que j'ai reçue, pour cette journée d'étude : c'est l'opposition (apparente) entre *collectivités locales* et *communs*. Je ne me retrouve pas dans cette opposition : les communs, nous sommes tous dedans.

Questions

- **Michel Briand** : Un aspect essentiel et déterminant, c'est le **changement de posture**, que les agents (territoriaux) fassent un pas de côté pour devenir "acteurs des communs". Nous avons porté notre regard sur la dimension transformative des Riposte Créative : comment la participation à la coopération ouverte et au communs de Riposte créative Territoriale a modifié les pratiques professionnelles au sein de leur collectivité des acteurs impliqués.
- **Olivier Barrière** : Sur l'inspiration du vivant, est-ce que tu peux développer un peu ?
 - **Julie Chabaud** : Il y a beaucoup de choses autour du biomimétisme. Quelque chose d'inspirant c'est un sérieux game pour questionner les manières de coopérer à partir du biomimétisme. C'est intitulé "[Les principes du vivant](#)", produit par le CEEBIOS, Museum national d'histoire naturelle et HEP éducation notamment. Il s'agit d'une idée, de comment on peut les reprendre pour les appliquer dans nos actions.

3.3.2 - Baptiste Ridoux : La Quincaillerie

Présentation

Je suis coordinateur de [la Quincaillerie](#), tiers-lieux du Grand Guéret mais je ne vais pas me focaliser sur l'aspect Tiers-lieux.

La particularité de la Quincaillerie c'est qu'il s'agit d'un service public au sein de l'agglomération du Grand Guéret. Très tôt, en 2014, l'agglomération a pris la compétence Tiers-lieux. Initialement, nous aurions pu avoir un peu peur de la récupération politique. Une manière de contrer cela a été de créer un Comité de Pilotage de ce service public qui réunit des élus, des utilisateurs, etc.

Je pense que **mon rôle est de faire le chaînon entre le monde associatif et le monde des élus**. Les associations ont souvent des a priori négatifs sur les politiciens. Le Tiers-Lieux agit comme espace et vecteur d'intermédiation.

Après une première expérience dans les locaux d'une ancienne quincaillerie, nous avons emménagé en 2020 dans un nouvel espace en face du siège de l'agglomération. La Quincaillerie est un outil au service des politiques publiques, où nous sommes un laboratoire au plus proche des citoyens/habitants.

Notre souhait est d'être un espace accessible à chacun. L'espace accueille un café associatif, une scène de spectacle, des espaces de bricolage, des bureaux. Il y a une centaine d'associations du territoire qui sont domiciliées. Les habitants, les élus, les techniciens, les associations s'y croisent.

L'autre aspect de la Quincaillerie, c'est d'être lieu d'accueil d'événement (mais aussi de proposer ses propres événements). Pour cela, nous ne restons pas entre nos murs. Nous allons aussi dans l'espace public, comme le marché. La Quincaillerie est une sorte de **couteau suisse**. Le lieu est à l'image de ce que les personnes qui y font des choses. J'ai coutume de dire que notre rôle est de continuer à offrir un service au public.

Les **élus de l'agglomération ont su faire le pas de côté et donner du pouvoir d'agir aux citoyens à travers ce lieu**. Ce qui est bien c'est que ça a fait écho. 14 tiers-lieux sont identifiés dans le département de la Creuse et ne sont pas en concurrence mais structurés en réseau (TÉLA) ; 12 sur les 14 sont identifiés et 6 sont en accompagnement. Le réseau a émergé en même temps que la Quincaillerie. Cela a montré qu'on pouvait faire (des) Tiers-Lieux en milieu rural, où il y a beaucoup de besoins. Maintenant, on voit des conseils départementaux qui embauchent des gens pour monter des tiers-lieux en réseau, mais ça ne fonctionne pas toujours.

Pour paraphraser Pascal Desfarges, c'est surtout un territoire distribué. On veut permettre un maillage pour ouvrir des espaces de discussion et de débat avec le public, pour favoriser la rencontre avec les élus, les techniciens, les associations et tous les acteurs du territoire.

Questions

- **Anne-Laure Federici** : Que signifie que l'agglomération a "pris" la compétence tiers-lieux ?
 - **Baptiste Ridoux** : L'agglomération a fait passer une délibération pour s'auto-saisir de la compétence tiers-lieux. Selon moi, ça va être de plus en plus normal, mais la communauté de Guéret a été précurseuse (elle a pris cette compétence en 2015).
- **Anne-Laure Federici** : On a été interpellé par la [Coop Tiers-Lieux](#) pour obtenir l'agrément formation des élus. Ils ont été recalés car le sujet Tiers-Lieux n'était pas un besoin des élus locaux.

3.3.3- Olivier Barrière et Noémie Cabannes : Le Pacte pastoral intercommunal Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires

Présentation

Noémie Cabannes : Je suis chargée de mission Pastoralisme et Natura 2000 à la communauté de communes d'Aigoual. La communauté de communes est un pays étendu, rural, avec une forte identité pastorale (+ 60 % du territoire). On a donc une grosse multifonctionnalité de cet espace. C'est un site d'exception (UNESCO, Parc naturel des Cévennes).

Olivier Barrière : Je suis juriste et anthropologue du droit. Quand on travaille dans les pays du Sud, on se situe dans un droit *négocié*, pour redonner le pouvoir d'agir aux acteurs de territoire. L'enjeu est de partir du fait que les **territoires font référentiel commun**. Dans les pays du Sud comme en France qu'est-ce qui fait droit ? Comment les acteurs s'orientent-ils pour faire (le) droit ?

J'ai eu l'occasion de travailler sur une convention locale au Sahel, une charte locale au Maroc. En France, il y avait un pacte foncier sur l'élevage. Pour reprendre le **processus de négociation et de co-construction du pacte** :

Nous sommes allés voir les élus pour co-construire un pacte sur le pastoralisme pour prendre soin du patrimoine commun et le transmettre. En 2015, tout un processus a été activé. L'adoption a été soumise au vote par délibération du conseil communautaire. Ce pacte est entré dans le droit positif (connecté au droit national voire international). Cela a été une co-construction, avec des modalités de régulation, des orientations de politiques publiques. Si vous cherchez "[pacte pastoral](#)", vous ne trouverez que celui-ci. La notion de servitude pastorale n'est pas d'origine légale. Elle est proposée et activée. Les propriétaires qui ne veulent pas que les bêtes passent peuvent l'exprimer. Le zonage pastoral est inséré dans les PLU. **Le pacte est la formalisation d'un outil de régulation et d'un projet de territoire.**

Noémie Cabannes : Le pacte a été voté en 2015. Ça a été tout un groupe qui a été de plus en plus nombreux tout du long. Il y a eu l'idée d'avoir une animation, pas juste un pacte dans les tiroirs. Je suis arrivée dessus en 2017. Il fonctionne avec un comité qui se regroupe pour animer le pacte, cela comprend des associations locales, des éleveurs, des élus... . Ce sont des personnes qui ont peu l'habitude de travailler ensemble. C'est une forme de gouvernance locale et un lieu d'échange entre ces personnes, qui parfois se voient comme concurrentes. Un gros avantage de ce pacte, c'est qu'il met en lien des acteurs d'un même territoire.

Olivier Barrière : La Fondation de France nous finance pour passer d'un Pacte pastoral à un Pacte agro-écologique. En 2012, l'esprit n'était pas encore acculturé à l'écologie. Maintenant, c'est le cas, il y a eu un éveil. Les élus se sont tellement appropriés le Pacte qu'ils sont allés chercher les finances pour avoir une animatrice (que le texte soit adopté, c'est une chose, mais il doit être approprié par le corps social). On est dans une relation inversée. On passe de la logique de "pyramide" à celle d'un réseau d'acteurs du territoire.

Questions

- **Benjamin Coriat** : Je ne suis pas d'accord avec le fait qu'Ostrom ne connaît pas les Pays du sud ni qu'elle ne connaît pas le droit (car elle a collaboré avec une/des chercheurs en droit).
 - **Olivier Barrière** : Point sensible ! Ce qui est sûr, c'est qu'Ostrom était anthropo-centrée.
- **Marilou Gilbert** : Si un commun suppose avant tout que les acteurs du territoire concerné s'engagent dans une action collective, qu'est ce qui a été le moteur de cette mobilisation des différents acteurs (éleveurs, élus...), qui a fait qu'ils se sont impliqués dans la co-construction de ce pacte ?
 - **Noémie Cabannes** : Les acteurs décident ensemble de ce que je fais *sur le territoire*, en tant qu'animatrice. Ils sont garants d'une vision et de valeurs communes du territoire. Ils sont là pour conserver le pastoralisme qui forge le territoire, qui a la fois l'entretien et l'aménagement. On se réunit pour décider de mes actions.
- **Marilou Gilbert** : Quel rôle ont joué ces acteurs de territoire dans la délibération et la revendication d'un droit à l'expérimentation ?
 - **Olivier Barrière** : Tout cela est d'abord parti des éleveurs : ils ont initié des groupes de travail et des réunions publiques qui ont permis un **processus d'acceptation sociale** progressive par les acteurs de ce droit à l'expérimentation. Les élus ont vu que les acteurs du territoire participaient. Comme les réunions étaient très suivies par les acteurs du territoire, le politique a suivi le mouvement. Puis, les délibérations ont conduit à la

constitution du Comité d'appui, où se décide le rôle que va avoir l'animatrice du pacte (Noémie Cabannes).

- **Jimmy Meersman** : Vous avez dit qu'il faut dépasser le régime de propriété. Qu'est-ce que cela signifie plus précisément ? Au demeurant, est-ce que vous faites une différence entre la propriété publique et la propriété privée (avec le présupposé que les entités publiques portent l'intérêt général et que les entités privées portent un intérêt privé) ?
 - **Olivier Barrière** : 1/ Je dirais qu'il s'agit de **surplomber le régime de propriété**. Si on était resté dans le régime de propriété, il aurait fallu aller voir tous les propriétaires et avoir leur avis. Mais **le territoire, c'est plus qu'une addition de propriétés**. Nous avons travaillé sur la notion de territoire comme patrimoine commun, qui est partagé et où tout le monde se rejoint.
2/ La différence entre propriété (qu'elle soit publique et privée), c'est un rapport d'appropriation. Le patrimoine commun et le commun c'est l'antithèse de cela. Je reviens du Tchad, où quand on arrive avec vision cadastrale, on est à des années lumières de la réalité de terrain. Je fais une différence entre le privé et le commun (qui intègre le collectif). Je suis heureux de venir ici et de voir que ça avance, je me rends compte qu'il y a un enjeu, des thèses qui se profilent. Il y a une vague !
 - **Nicole Alix** : Je garde cette idée de "commun surplombant" (le droit de propriété, les sections de commune). Je me demande dans quelles circonstances il peut l'être.
- **Hervé Defalvard** : Quelles interactions entre les *communs sectionnaux* et le Pacte ?
 - **Olivier Barrière** : Ce pacte permet d'innover dans le domaine juridique (par exemple autour de la notion de "servitude pastorale"). Le Pacte pastoral surplombe aussi les sectionnaux. Ils sont considérés comme n'importe propriété, ils sont minoritaires.

3.3.4 - Tibor Katelbach et Florent Benameur : Open Atlas / Communecter

Présentation

L'expérience de Communecter a démarré en 2013 pour faire un réseau social libre. Notre constat, c'est qu'il y a plein de réseaux sociaux, mais pas de création en commun. On a voulu agir pour et avec les communes. On a travaillé avec le monde associatif, un univers où on fait des communs. Ce réseau social est devenu un réseau sociétal. Le but était de redonner, récupérer du pouvoir citoyen, d'ouvrir la boîte noire du pouvoir citoyen au-delà du seul vote.

Une manière de voir Communecter c'est comme un "Wikipedia territorial". Cela a engendré des réseaux territoriaux, des approches par filières et des approches systémiques. Entre 2013 et maintenant (2021), on a avancé, notamment avec des réseaux de tiers-lieux. On a travaillé avec plusieurs niveaux de collectivités. Le niveau "adapté" (à Communecter), c'est l'agglomération.

Nous sommes intervenus pour outiller un [système d'appel à projet territorial](#), en lien avec les Contrats de Transition Écologique. Cela a permis de déployer un observatoire de l'écologie au niveau national. Cela touche aujourd'hui 107 agglomérations. Cela a fluidifié le dépôt de dossier et cela facilite le suivi "d'indicateurs d'impact". Le Ministère de la Transition Écologique voulait savoir comment se doter d'une vision d'ensemble et rendre possibles des coopérations.

A partir de cette expérience, nous avons été identifiés par l'ANCT. Nous comptons créer des observatoires multi-thématiques. Les acteurs font des projets et les collectivités les soutiennent.

On a vécu la difficulté de travailler avec les collectivités. Depuis quelque temps, nous avons le sentiment d'avoir vécu un tournant ; ça nous semble de plus en plus simple. Quand on voit les sites de communes, ils sont souvent pareil, il y aurait des gains à faire en standardisant.

On a fait en 2021 une [cartographie pour France Tiers-Lieux](#) pour interconnecter les territoires et en rendre génériques des outils. Les Tiers-Lieux travaillent avec beaucoup de frugalité.

- **Olivier Barrière** : Vous en parlez beaucoup depuis ce matin, est-ce que vous pourriez nous expliquer ce qu'est un tiers-lieux ? -
- La réponse est *plurielle* (cf. Geneviève Fontaine, Tibor Katelbach, Baptiste Ridoux...) Il arrive souvent de raconter le tiers-lieu(x) comme un "troisième lieu" (cf. la notion de "third place"), entre celui qui est habité et celui où on travaille (dans la continuité des écrits du sociologue américain Oldenburg). Cela étant, après 10 ans de pratique et de réflexivité/réflexion (partout dans le monde), il apparaît que ça n'est pas forcément un lieu physique (matériel). C'est davantage le révélateur d'une dynamique sociale, l'expression de la sociabilité.

Un Tiers-Lieux ne se définit pas par ce qu'il est mais par ce que l'on en fait !

Le « Tiers-Lieu(x) » est une « configuration sociale » qui se matérialise - le plus souvent - par un "lieu physique et/ou numérique" dans lequel est activé par l'action du "concierge" (ou facilitateur) un "processus" permettant à des "personnes venues d'univers différents" - voire contradictoires - de se rencontrer, se parler et créer ainsi un "langage commun" leur permettant de réaliser ensemble des "projets".

Source : https://movilab.org/wiki/Définition_des_Tiers-Lieux (Wiki Movilab)

Tibor Katelbach : On développe de l'innovation, et quand ça passe dans les collectivités territoriales, les temporalités ne sont pas du tout les mêmes. C'est très long dans les collectivités territoriales. La nouveauté, c'est que maintenant on est force de proposition – bien que je n'apprécie pas vraiment ce mot, on parle de "CivicTech". Il y a 5-6 ans, il y avait une peur de l'expérimentation, des mots d'open source, de commun. Aujourd'hui, il y a plus d'ouverture d'esprit. La mutualisation est devenue une modalité en soi.

Florent Benameur : On voit la posture des chargés de mission des collectivités évoluer aussi. Elle passe de clients / commanditaires avec des besoins précis d'outils "robustes" à une posture d'ouverture, d'essai-erreur. On voit évoluer les mentalités (mais le pas de côté demeure rare).

Michel Briand : Sur les CivicTech, il y a beaucoup de choses qui sont du domaine marchand et qui ne relèvent pas du commun. Beaucoup de collectivités s'intéressent aux outils participatifs, mais la démarche participative n'est *en général* pas une démarche de *commoning* (même s'il y a des contre-exemples). Les CivicTech sont pour la plupart dans le registre de la participation.

3.3.5 - Barbara Blin-Barrois : SCIC Okhra

Pour situer ôkhra

Le territoire du Luberon dont je vais parler se situe entre Avignon et Manosque. C'est un massif exploité autrefois pour ses ocres, une argile rouge, très fine et colorante. Dans les années 90' les touristes viennent photographier ces carrières pittoresques, quasiment plus exploitées. Le territoire recèle pourtant, outre une ressource minérale, la mémoire de gestes. Et le sujet de l'Ocre ouvre très rapidement au spectre élargi de la Couleur. Dans une ancienne usine d'ocre, les visiteurs, le plus souvent urbains, ont l'occasion de se reconnecter à la matière (i.e. palper la terre, toucher les murs, les objets, les outils...). L'ocre est un thème local intéressant les habitants et la couleur est un thème universel ouvert au quotidien de tous, il intéresse les artistes, les artisans, les fabricants, les chercheurs, les enseignants...). Finalement, il a fallu aider ces acteurs à *coopérer autour d'un projet commun*.

A partir de l'initiative d'un couple (*avec son entourage personnel et professionnel*), le projet s'est rapidement doté d'un statut associatif. Son modèle était très étudié et médiatisé. Quand la Scic a émergé, les institutions à l'initiative de ce statut ont identifié ôkhra « Scic-sans-le-savoir » pour l'expérimenter. Après une année d'entretiens et réunions, ôkhra s'est transformée en Scic le 1^{er} janvier 2005. Dix ans plus tard, le Labo de l'ESS identifiera ôkhra comme « PTCE-sans-le-savoir », et nous expérimenterons plus formellement le mode PTCE, avec l'appui de la Caisse des Dépôts et Consignation. Puis, Geneviève Fontaine nous éclaire sur la culture des communs, devenue l'un de nos sujets de réflexion, notamment via les activités de La Coop des Communs.

Pour parler de la relation aux collectivités

Quand l'industrie de l'ocre s'est arrêtée, les communes ont commencé à racheter ces terrains, sans projet défini. C'est ainsi que notre initiative privée, celle d'un couple d'entrepreneurs à vocation culturelle, a pu rencontrer l'attente d'une commune du massif ocrier, Roussillon, en panne d'idées donc ouverte aux propositions. Et aussi celle du Parc Naturel Régional, demandeur d'initiatives de valorisation territoriale par une économie « durable ».

Dans les propos d'aujourd'hui, j'ai retenu le terme de surplomb (qui m'évoque la posture d'enquêteur sur ce qui est, se fait, etc.). Dans notre cas, cela s'est incarné initialement par un travail socio-ethnographique approfondi, pour rendre visibles et complémentaires les singularités des communes ocrières, chacune possédant son patrimoine son point de vue sur le massif, jalouse de sa position, de « son » commun.

Jusqu'à notre arrivée, les projets sur le massif ocrier étaient portés par le Parc ou les communes elles-mêmes, qui interrogeaient rarement les acteurs du territoire. Inviter tous les acteurs à participer au projet a pu surprendre et inquiéter.

Avec les collectivités, quatre périodes distinctes se sont succédées :

- 1994 : nous avons commencé à travailler avec la commune de Roussillon qui était viscéralement (au sens physique du terme) attachée à « son » ocre (un patrimoine matériel symbolique) et le Parc Naturel Régional (disposant d'une compétence pour maintenir une vie économique sur le territoire et d'une compétence d'ingénierie). Ces deux collectivités attendaient ce genre de projet pour leur territoire alors ils ont été immédiatement réactifs et en fort soutien à notre proposition de créer ensemble l'association ôkhra.
- 1997 : ensuite, le département du Vaucluse, puis la Région Provence Alpes Côte d'Azur se sont impliqués. Le département veille à rendre attractif son patrimoine et la région dispose d'une vision

stratégique, de schémas directeurs, autour du tourisme et de l'économie « durable » ; elle relie aussi l'Europe au local.

- 2014 : jusque-là s'étaient développés les ateliers, expositions, festivals, les formations, etc, ainsi qu'une large communauté de connaissances et de savoir-faire autour de la couleur. Le PNR était un partenaire très actif et souvent ambassadeur de la dynamique territoriale portée par la Scic ôkhra. Or, la compétence massif ocrier (OGS Opération Grand Site) passe "aux mains" de la nouvelle intercommunalité, (regroupant deux intercommunalités plus petites et peu actives jusque-là les ocres) créant de fortes crispations de compétences entre les deux groupements de collectivités et d'aussi forts jeux de pouvoirs entre les élus.
- 2015 : depuis plusieurs années plusieurs collectivités et communes partenaires entrent au sociétariat d'ôkhra et des institutions "au national" s'y intéressent de près. Le sujet devient autant la coopération territoriale que la couleur. La conséquence de cela est que la commune de Roussillon se sent dépossédée de cette initiative qu'elle finit par qualifier de « trop intellectuelle ». *Cela rejoint le propos exprimé ce matin par Benjamin Coriat : **plus un projet de commun se détache du sol, plus il devient difficile de s'y rattacher.** C'est ce qui nous est arrivé pour ôkhra.*
- 2021 : à présent la municipalité de Roussillon redécouvre qu'abriter, en plus des sentiers de balade, un outil culturel tel qu'ôkhra, riche de multiple partenariats, lui permettra sans doute de se positionner en commune fer de lance de l'Opération [Grand Site](#). Elle regagne en intérêt et fierté vis-à-vis de la Scic.

Le temporalité des territoires, déjà évoquée, joue un rôle fondamental.

Dans cette relation aux collectivités, aux compétences spécifiques à leur échelle territoriale, il faut aussi pouvoir distinguer les attentes et les contributions respectives des élus ou des techniciens. Il ne s'agit pas que de la Loi, du CGCT, que le politique peut interpréter selon sa volonté. Il y a aussi la représentation de "qui est légitime pour représenter le commun". L'harmonisation de ces perceptions (et des temporalités respectives) joue beaucoup dans le travail au long cours avec les collectivités, un travail à recommencer à chaque mandat...

Olivier Barrière : Il y a une dimension spirituelle du rouge. L'ocre, c'est un matériau sacré au Sénégal. J'ai participé à l'écriture d'un livre sur ce sujet - [Bassari : De l'ocre à la lumière](#).

3.4- Réactions

3.4.1 - Geneviève Fontaine – Programme de recherche-action ACTTES

Je voulais apporter des éléments provenant du programme de recherche-action Activer les Communs de Territoires pour la Transition Ecologique et Solidaire (ACTTES) mené conjointement par la Chaire ESS de l'Université de Marne la Vallée et La Coop des Communs :

- les collectivités territoriales ne sont pas désincarnées : elles sont faites d'élus, de techniciens, d'humains. ACTTES avait souligné l'importance des **personnes frontières**. C'est une des choses essentielles car il y a un fort sentiment d'isolement. Une nécessité est que ces personnes frontières se repèrent, se reconnaissent et entrent en discussion.
- Toutes les actions collectives ne sont pas des communs. Il y a des **actions collectives instituant**es qui partent d'un concernement et amène une responsabilité agissante.

- On peut voir les communs comme une démarche qui amène tout un tas de questionnements, comme la logique du pas de côté. Parfois on parlait des actions collectives, et parfois on parlait des questions que posent ces actions collectives sur les territoires. J'ai vu ces deux axes, et on est passé de l'un à l'autre tout au long de la journée.

L'essentiel des relations entre collectivités et "communs", concerne un changement **dans le rapport au temps. Les communs, je les regarde comme de l'inachevé permanent** et cela rentre en controverse avec la *logique projet*.

Il y a quelque chose à réfléchir sur le rapport au temps, à l'évaluation, à la logique projet au territoire.

Il y a un pas de côté à faire sur **notre rapport à l'espace** et au déplacement. Sur **notre rapport à l'altérité**, où cela va aussi questionner notre rapport avec les non-humains. Sur **notre rapport aux savoirs**.

Il y a un **pas de côté à faire sur la valeur ("au sens de ce qui compte")**. Il y a à rendre visible de ce qui est considéré comme ce qui a de la valeur. L'externalité positive, empruntée à l'économie ne suffit pas à faire le pas de côté.

C'est dans l'ensemble de ces pas de côté qu'il faut se poser la question de où ça croise les collectivités territoriales, où ça attire leur attention.

L'Économie Sociale et Solidaire défend (en intention originelle) la pluralité/diversité institutionnelle. Le commun offre la pluralité/diversité des rationalités, elle redonne une place au sensible. Parfois on parle du positionnement des collectivités, parfois, des postures des personnes (dominatrices, facilitatrices, parfois mais rarement de co-production). C'est n'est pas pareil, nous avons fait des va et vient sur ces mots. Le(s) positionnement(s) et les postures fluctuent, une même personne peut changer de posture en fonction des choses qui la heurte, etc.

Il faut plutôt penser à s'accorder sur ce qui compte (pour les collectivités, les habitants, etc.).

3.4.2 - William Dufourq – Association Aurore

Ce qui m'intéresse c'est qu'on se donne les moyens de lister les questions pour 2022, comme celle de l'effet de l'institutionnalisation (en cours) des tiers-lieux et le lien avec les Communs.

Depuis 2013, j'accompagne l'ouverture de tiers-lieux solidaires, sur le modèle des Grands Voisins et de l'Archipel (à Paris). Dans mon rapport à l'institution, j'ai connu des maires qui font le choix de la confiance, en mettant à disposition des lieux (dans le cas des Grands Voisins : 19 bâtiments sur une surface de 3,4ha, avec une forte notoriété - plus de 500 000 parisiens sont nés à la maternité de Saint Vincent de Paul). La maire du 14e arrondissement a fait le choix - contre l'avis de plusieurs de ses adjoints - de confier le lieu à ses occupants (le "collectif").

On avait déjà une expérience, on est spécialisé dans la récupération de bâtiments pour des durée plus ou moins longue, qui symbolisent le désengagement des services publics : une caserne dans le 16ème, port autonome de Paris, des hôpitaux, d'autres bâtiments vides.

Mes questionnements :

- comment instaurer la confiance dans la durée ? dans le cas des Grands Voisins, c'est ce qui a fait la différence.
- comment créer une gouvernance tournée vers les plus fragiles ? Nos lieux accueillent des personnes en (grande) fragilité, les plus exclus (famille à la rue, réfugiés, etc.). Une de nos "marques de

fabrique", c'est de réunir 3 publics : 1/ les personnes accompagnées 2/ le public extérieur qui vient profiter des interfaces, 3/ ceux qui viennent travailler sur place. Comment créer une dynamique collective qui fait la communauté et le commun.

3.4.3 - Xavier Perrin – Ville de Grenoble & Michel Briand – Riposte créative

Benjamin Coriat l'a dit, les communs sont aussi de belles opportunités de travailler les transitions démocratiques, juridiques, environnementales, sociales. À Grenoble, on cherche à travailler notre positionnement en tant que collectivité. Une charte de la démocratie coopérative sera discutée en conseil en février prochain pour reconnaître les enjeux de coopération, du pouvoir d'agir, de l'expertise citoyenne, de la créativité juridique. La puissance publique peut avoir 7-8 postures par rapport aux Communs (cf. Enacting the Commons).

Anne-Sophie Olmos, élue de la ville Grenoble qui a porté le sujet des Communs depuis la précédente mandature, aurait voulu être sur cette journée mais elle ne le pouvait pas. Je m'exprime depuis une ville (Grenoble) où je suis technicien territorial, où se pose la question du "pas de côté" (parfois compliqué dans l'administration). C'est une des seules villes de France qui ait consacré des ressources pour créer une « mission communs » (<https://twitter.com/communsvdg>)

J'ai participé à un travail orchestré par la 27e région : [Enacting the commons](#), au niveau de l'Union Européenne. L'intention était de comprendre quels sont les rôles, les postures et les positionnements des collectivités vis-à-vis des communs. Il y avait des agents de Lyon, de Grenoble, de Brest (...) qui sont allés "s'encanailler" avec des militants des communs. En Italie, nous avons découvert par exemple la pratique des pactes de collaboration, passés entre entités publiques et collectifs de citoyens. Il y a plus de 300 villes qui ont signé ce type de pacte.

Le constat d'ensemble c'est que les citoyens ont dans ce pays une vision très négative des collectivités, et les agents n'ont pas toujours envie de confronter leur expertise à celle des citoyens. Les exécutifs sont également frileux à porter des politiques de communs, même pour mener un diagnostic. De très rares formations sont dispensées aux agents (via les organismes de formation), mais on part de loin. Lors de l'Assemblée des Communs à Marseille (en novembre), j'ai vu une élue "en charge des Communs" qui a été en difficulté à porter ces sujets au sein de son équipe car elle est dénuée de moyens financiers et que le sujet bouleverse trop la démocratie représentative.

De ce que je perçois, les collectivités en milieu rural arrivent plus facilement à *expérimenter*, dans les grandes collectivités, le formalisme juridique et la bureaucratie freinent le pas de côté.

Quelques pas de côté juridiques à citer :

1/ [Juristes embarqués](#) (pour adresser les noeuds juridiques autour des communs qui se posent en tiers-lieux)

2/ [Réflexes Publics](#) : comment en situation de crise (avec le COVID par exemple) on ne s'est pas embarrassé des lourdeurs, ce qui a permis de développer des partenariats vertueux. Et toute une littérature sur ce qu'il faut réinventer (droit à l'usage)

Il faudrait faire une revue croisée de ces travaux, on pourrait mutualiser les démarches sur les communs (27ème Région, Remix The Commons, Cliniques Juridiques...). Le travail avec l'État est essentiel. : même si les pactes pastoraux vont plus loin que les sections de communes, l'État a quand même supprimés ces dernières.

Michel Briand : on n'a pas parlé des *situations de crises*. **Les ripostes créatives ont démontré que les communs, en cas de crise, sont une voie féconde pour pallier aux insuffisances des politiques publiques** et développent un pouvoir d'agir en solidarité et en proximité.

Pour donner des éléments sur la différence entre postures et positionnement :

Le positionnement, c'est la collectivité qui l'a, la posture, c'est celle des individus agissant dans la collectivité.

3.4.4 - Jean-Baptiste Jobard – Le Collectif des Associations Citoyennes

Nicole Alix : *La Charte des Engagements Réciproques de Paris a 20 ans. Est-ce que cela fonctionne ?*

On va voir si c'est une fatalité ! Avant, je voudrais vous partager des questionnements qui me sont venus en écoutant cette journée. Je m'exprime aussi depuis mon expérience avec la Ville de Paris pour la mise en place du Conseil Parisien des Associations, et en lien avec notre recherche action sur la co-construction des politiques publiques.

Il y a plusieurs choses à distinguer :

- 1/ La Charte des Engagements Réciproques de 2001, qui avait fait l'erreur d'oublier les collectivités
- 2/ La [Charte des Engagements Réciproques](#) signée en février 2014 entre l'État, le Mouvement associatif et les représentants des collectivités territoriales (reconnaît aux associations la capacité à contribuer à l'intérêt général)
- 3/ La [Charte d'engagements réciproques entre la Ville de Paris et les associations](#), signée le 11 juillet 2019.

La Coop des Communs me permet d'identifier les conditions pour que le Conseil Parisien des Associations fonctionne.

Je perçois 2 enjeux :

- 1/ la rénovation de la démocratie
- 2/ comment est-ce qu'on arrive à redéfinir collectivement ce que produit comme valeur le monde associatif ?

J'ai l'impression que l'on est en train de changer d'ère, avec l'essor d'une relation de défiance entre les acteurs de la société civile et les acteurs de la société publique (la loi 1901 était une loi de confiance).

J'ai 3 questions :

- 1/ Dans quelle mesure une association peut-elle être considérée comme (un) commun ?
- 2/ Quels croisements entre communs et droits culturels ?
- 3/ Qu'est-ce que donne le mix en loi 1901 et la loi 2008 sur les fonds de dotation (ex avec la [foncière Antidote](#)) ?

3.6- Conclusion

Ça vous apporte quoi d'être dans des échanges comme cela ? Quelles "envies" par la suite ?

- **Nicole Alix** : Est-ce que vous avez appris quelque chose, amis de la 27^e région (Sylvine Bois-Choussy et Roddy Laroche) ? Est-ce que ce qui a été raconté correspond à ce que vous avez déjà fait/étudié ?
 - **Roddy Laroche** : Je viens d'arriver à la 27^e région et je suis encore en phase d'apprentissage. À la 27^e région, nous essayons de changer les pratiques professionnelles dans les

administrations. On s’y retrouve dans ce qui a été dit aujourd’hui, *au sujet de la coopération*. L’accès au foncier (comme patrimoine | commun), c’est une réelle question, pas uniquement en milieu urbain.

- **Sylvine Bois-Choussy** : J’ai trouvé la journée passionnante et j’ai trouvé très juste la grille d’analyse de Geneviève. Dans cette journée, on a plutôt parlé de posture des agents publics que des positionnements. On travaille parfois avec des “pirates” de la fonction publique qui veulent juste tester des choses (cf. [La Fabrique des Transitions](#)). Je perçois les “communs administratifs” comme une manière de rentrer en médiation institutionnelle.
- **Hervé Defalvard** : Ce qui m’intéresse pour ma part, c’est de ne pas “tout mettre dans les communs”. Il y a un travail à poursuivre sur les perceptions et les définitions. Toutes les actions collectives ne posent pas forcément des questions qui relèvent des communs. Les outils juridiques sont à partager. C’est quand on construit le territoire ensemble qu’on voit ce qu’est un commun. Ce référentiel pourrait être co-construit avec les pouvoirs publics.
- **Jimmy Meersman** : De mon côté, j’ai perçu dans cette journée 3 éléments à approfondir :
 - 1/ L’un des objectifs que nous nous sommes fixés était de mettre en lumière certaines initiatives des citoyens qui s’auto-organisent et qui reçoivent l’appui des collectivités. C’est un objectif atteint. Un autre objectif – qui implique un changement de posture de la collectivité – n’a toutefois été que partiellement atteint. Celui d’identifier des cas où les initiatives proviennent des collectivités. Ça semble être le cas de Grenoble. Il faut signaler aussi que certains établissements publics, qui sont des collectivités territoriales, sont porteurs et non pas simplement en appui des Communs. Je pense aux prud’homies de pêcheurs ou aux associations syndicales autorisées gérant des systèmes d’irrigation collective.
 - 2/ L’association aux contributeurs des “communs” aux collectivités. Benjamin Coriat et Jean-Baptiste Jobard l’ont dit, il faut rénover la “démocratie participative”. On a pris le parti, au début de la journée, de prendre la définition d’E. Ostrom comme point d’ancrage. L’un des critères est la gouvernance collective. Pour l’essentiel, le droit public n’offre pas des outils satisfaisants permettant une gouvernance collective associant Commoners et collectivités. Or, sans gouvernance collective, pas de Commun. Un projet de loi à venir, qui intéresse le droit à l’expérimentation et à l’intervention, pourra apporter des outils bienvenus. Il faut souligner qu’en Italie, là où des dispositifs sont mis en place, il n’y a pas vraiment de gouvernance collective. La commune a toujours le dernier mot.
 - 3/ Il faut surplomber la propriété mais ne pas la renier. Ce à quoi l’on réfléchit se fait avec les collectivités et pas contre. Bon nombre de beni comuni, notamment à Naples, naissent de mouvements d’occupation illégale. Les collectivités peuvent participer ou soutenir des Communs. Pour autant, la relation communs et collectivités ne doit pas s’inscrire dans l’illégalité, mais au contraire trouver son fondement dans le droit.
- **Marilou Gilbert** : Mon sentiment c’est que quand la démocratie n’est pas effective, l’illégalité peut être une étape, pour pouvoir faire plaidoyer (ou faire démonstration). Quand les intérêts ne sont pas les mêmes à un moment donné, c’est légitime de pouvoir commencer à agir en dehors de l’État, trouver les brèches et revendiquer le droit à l’expérimentation.

- **Olivier Barrière** : Quand on a fait le Pacte, on a utilisé le droit existant. Il faudrait utiliser ces pactes. Le Pacte n'a pas été déclaré illégal et il est effectif. On pourrait pousser les frontières de la légalité en s'appuyant dessus.
- **Florian Rony** : Ce qui ressort notamment de cette journée concernant la temporalité, est qu'elle se doit d'être "longue" pour les Communs, donc l'approche par projet (et Appels à projets) leur est inadéquate. Par ailleurs, l'approche par problème - notamment ceux liés au dérèglement climatique - paraît adaptée aux Communs, contrairement dans ce cas à l'approche projet.
- **Nicolas Barennes** : Pour revenir sur la définition de Communs, dans leur livre *Héritage et Fermeture*, Emmanuel Bonnet, Diego Landivar et Alexandre Monin proposent de regarder les questions environnementales sous l'angle des communs négatifs" (par exemple : les déchets radioactifs des centrales nucléaires). Autour de ces communs négatifs, il existe des dynamiques parfois fortes (réunissant communes & citoyens)... qui rejoignent la proposition de prendre soin de la fermeture (d'infrastructures), dans une logique de redirection.
- **Amélia Gustave** : J'aime bien l'image de la caverne et des lumières. À partir de tout ce qui a déjà été produit, comment flécher des parcours pour des personnes qui rentrent dans les communs ? C'est peut-être vain de vouloir tout catégoriser, mais quand j'entends parler de solitude et de personnes isolées, je me dis qu'à partir d'une journée comme celle-ci il y a intérêt à proposer "des débuts de guide de chemin", parler des réseaux qui existent.
- **Sylvine Bois Choussy** : Quelle place on donne au juriste, est-ce que c'est celui qu'on appelle à la fin ou celui qu'on embarque depuis le départ ? On a les *Juristes Embarqués*, et d'autres réseaux intéressants qui ont travaillé sur ces sujets-là, par exemple des juristes à Amsterdam sur les espaces libres, le *réseau GECO* sur le droit public et les communs, etc.
- **Nicole Alix** : Je trouve que cette notion de pacte est intéressante. **Pour entrer dans cette démarche là, il ne faut pas avoir froid aux yeux, il faut soit être mégalo, soit il faut être étayé.** Pour moi il y a quelque chose - j'ai beaucoup aimé ce que Michel a dit - de différent entre *positionnement* et *posture*. Dans le groupe de travail de La Coop des Communs sur la gouvernance, on travaille sur l'invisibilisation du travail d'animation de la communauté. La notion de communauté, d'entretien, de prise de soin, est souvent un angle aveugle. Ça fait aussi lien avec ce que Julie Chabaud dit, entre société civile et collectivité, on fait les choses ensemble et on essaie de faire face à des situations.

Comment des gens de l'intérieur des institutions peuvent-ils être mis en action pour transformer les dites institutions sans planification pré-établie ? Comment est-ce qu'on passe d'une posture individuelle à une dynamique de transformation ? Je perçois des gens qui sont tous débordés... Quels sont les outils (techniques, juridiques, méthodologiques...) et les pratiques (ou les gestes - cf. *L'institut des Territoires Coopératifs*) qui peuvent aider à faire avancer nos réflexions ? **Le territoire comme référentiel, ça me paraît avoir affleuré aujourd'hui.**

En discutant avec Sylvain Bodet, il est apparu que des gens se regroupent du côté d'Auxerre et se dotent de moyens (par exemple via des fonds territoriaux) pour faire des écoles. Quelle est la légitimité des groupements citoyens pour faire advenir ce type de réalités ? Là aussi, il ne faut pas avoir froid aux yeux. "Avant", c'était plus homogène.

- **Diane de Mareschal** : J'ai appris beaucoup de choses. Je repars avec pas mal de questions. Ce qui pourrait être intéressant, en termes de finalité, ce serait de partir d'exemples concrets pour rendre visible des façons de faire. **Il faut capitaliser même sur l'inachevé**. Il y a beaucoup d'acteurs en intérêt mais ils ne savent pas comment faire. Il faudrait proposer des pistes (pas que des "outils") pour que cela continue dans le temps.

Prochaines étapes

- Temps de débriefing (décluseion) fin janvier 2022
- Constitution d'un corpus documentaire avec Gaïa
- Mise en commun de la boîte/bibliothèque à outils